



1. EXECUTIVE SUMMARY :

LEXIATEAM est un cabinet polyvalent avec des pôles d'expertises dans tous les domaines de droit qui sont critiques pour le quotidien de l'entreprise : la propriété intellectuelle, le commercial, le droit des sociétés et des organisations (y compris à but non lucratif), le fiscal, le social. Le cabinet est capable d'assister ses clients aussi bien en conseil et en rédaction qu'en contentieux. Le cabinet a en outre développé une réelle expertise dans le domaine des Energies renouvelables (Enr).

Bien que cabinet situé en région Occitanie, proche de ses principaux clients, LEXIATEAM est en mesure de gérer des dossiers avec des enjeux internationaux : ses avocats maîtrisent un grand nombre de langues, le cabinet possède son propre pôle de droit international et il travaille avec un réseau d'avocats étrangers de grande qualité.

2. COMPÉTENCES GÉNÉRALES

Un cabinet polyvalent avec une dominante Enr

LEXIATEAM est un cabinet spécialisé en droit des affaires avec une dominante Enr.

Son activité principale consiste à accompagner les acteurs de la vie économique dans les domaines de la propriété intellectuelle, du droit social, droit fiscal, droit commercial et droit des sociétés.

Ses missions englobent aussi bien le conseil et les audits que la rédaction d'actes que la protection du savoir-faire et le contentieux. LEXIATEAM est également avocat fiduciaire et a été l'un des premiers avocats fiduciaires français.

Ainsi se trouvent, par exemple parmi ses missions récentes :

Droit des Enr :

- Assistance juridique et réglementaire sur le développement de projets Enr, y compris off-shore
- Operations d'acquisition et/ou cession de projets Enr
- Contentieux de la construction de projets Enr
- Contentieux de contrats d'affaires en lien avec des projets Enr
- Opérations de hauts de bilan
- Problématiques fiscales
- Contrat (Maintenance, développement, clef en mains..)

- Droit immobilier en lien avec les projets Enr

Droit de société et « corporate »

- Audit juridique d'acquisition
- Création de sociétés et rédaction de statuts (SA, SCOP, SARL, SAS, SA, GIE..)
- Augmentation du capital
- Emission de titres complexes
- Levée de fonds
- Pactes d'actionnaires
- Cession de parts sociales et d'actions
- Cession fonds de commerce
- Cession de société et opération de M&A
- Apports de titre, apport partiel d'actif
- Fiducie sureté dans le cadre de GAP

Droit social

- Audit social
- Choix du statut social des dirigeants et « management package »
- Rédaction de contrats de travail et de clauses de non-concurrence
- Conseils relatifs aux obligations réglementaires (affichage, représentation du personnel..)
- Contentieux de licenciement
- Transactions
- Détachements et expatriations
- Licenciements collectifs

Droit fiscal

- Audit fiscal d'acquisition
- Analyse financière et opération de haut de bilan
- Optimisation des structures de rémunération des dirigeants
- Implantation d'une filiale à l'étranger
- Structuration d'un holding international
- Optimisation fiscale de la transmission d'entreprise
- Problématiques de TVA

Droit commercial et protection des créations immatérielles

- Audit contractuel
- Contrat de distribution exclusive ou non
- Tous contrats d'affaires complexes
- Conditions générales de vente et d'achat
- Contrats informatiques, RGPD
- Dépôt de marque, dessins & modèles
- Contentieux propriété intellectuelle et concurrence déloyale
- Contentieux en responsabilité
- Baux commerciaux, baux emphytéotiques, baux à construction

En Région, au national ou à l'international

LEXIATEAM conseille ses clients aussi bien dans un cadre régional et national que dans un contexte international. En effet, le cabinet peut travailler en français, anglais, allemand, espagnol.

Un cabinet adapté à des secteurs d'activités exigeants

Dans sa relation avec nos clients notre objectif est :

- ✓ D'assurer une plus grande sécurité juridique des actions de nos clients
- ✓ De dégager des solutions innovantes et opérationnelles pour les entreprises et les porteurs de projets,
- ✓ D'offrir un conseil personnalisé et rapide.

LEXIATEAM est particulièrement bien positionné pour accompagner ses clients sur des problématiques complexes et travailler avec des acteurs régionaux clefs :

- ✓ La plupart de ses avocats ont une expérience préalable en entreprise ou en EPIC qui leur permet de comprendre aisément les problématiques du client porteur de projet et du chef d'entreprise.
- ✓ Le cabinet est à taille humaine ce qui permet une grande réactivité et un accès aux vrais spécialistes. Le client a directement en face un interlocuteur senior.
- ✓ L'expérience obtenue par ses avocats dans des grandes structures internationales ainsi que son réseau de cabinets correspondants fait que LEXIATEAM peut allier les qualités d'un cabinet de province avec une force de frappe à l'échelle internationale.
- ✓ Le cabinet a l'habitude de travailler avec des groupes français ou internationaux, des PME/PMI et leurs dirigeants mais aussi avec les organismes publics ou privés (fonds d'investissements régionaux, SEM...)

3. L'ÉQUIPE

Effectifs

Fort de sept avocats et d'une expérience de plus de trente années, notre cabinet offre aujourd'hui un ensemble de solutions en Droit des Affaires, tant dans le domaine du conseil que du contentieux, dans le but d'apporter aux entreprises et entrepreneurs qui le désirent, des réponses opérationnelles à leurs actions les plus diverses.

Nos effectifs se composent au 1 février 2019 de :

- Trois avocats associés du régime non salarié,
- Un avocat associé en convention d'exercice commun (également directeur de l'ECOLE DES AVOCATS CENTRE SUD)
- Trois avocats collaborateurs du régime non salarié,
- Deux juristes
- Deux secrétaires juridiques

Avocats du cabinet

Maître Marie-Odile LAMOUREUX DE BELLY

Avocat Associé
Ancien Conseil Juridique
DEA de droit privé général – Paris II -ASSAS
Certificat de fiscalité – DJCE Montpellier

Maître Alain Guedj

Avocat Associé
Magistère – DJCE Montpellier
ESLSCA Paris

Maitre Jérôme Bresó

Avocat Associé
Spécialiste en droit social

Maître Mathilde LEFROY

Avocat collaborateur
Master II recherche Droit des Contrats d’Affaires et de la Distribution
Master II professionnel Droit de la Propriété Intellectuelle et des Nouvelles technologies – parcours Technique Contractuelle

Maitre Thomas FHERMIN

Avocat collaborateur
Master II Pratiques juridiques et judiciaires
Master II Droit des contrats d’affaires.

Maître Emilie RIDARCH

Avocat collaborateur
Master II Droit de l’entreprise

**

Le Curriculum vitae de chacun des avocats est disponible sur notre site
www.lexiateam-avocats.com

Notre réseau d’avocats

Afin d’assurer une efficacité du traitement des procédures sur la France entière, LEXIATEAM est membre du réseau 

4. MÉTHODOLOGIE

Une méthodologie adaptée au milieu d’intervention

Grâce à son expérience solide de missions complexes LEXIATEAM sait s’adapter aux besoins spécifiques de ses clients. Nous sommes en mesure de nous déplacer facilement pour des réunions sur site, de fournir des comptes rendus et mémorandums détaillés et réguliers. Nous savons

travailler avec un grand nombre d'interlocuteurs différents. Nous comprenons l'importance primordiale de tenir informés tous les interlocuteurs et décideurs afin de leur être utile dans leur processus de décision.

RSE (responsabilité sociale des entreprises & développement durable)

L'activité d'un cabinet d'avocat étant particulièrement gourmande en papier, LEXIATEAM a pris la décision d'imprimer tous ses documents sur des papiers issus de forêts gérées durablement.

Les avocats et autres membres du personnel effectuent tant que possible leurs déplacements à vélo électriques à l'intérieur de la ville entre les différents tribunaux et palais de justice.

En ce qui concerne la parité hommes-femmes, le cabinet est constitué des salariées et avocats féminins et masculins en proportion égales.

Assurance qualité

Nous avons toujours fait de la qualité notre principal objectif.

Même si la complexité des contentieux et de la matière juridique s'accroît et que la réactivité doit être immédiate, un élément essentiel reste immuable pour notre cabinet : la qualité constante dans les services que nous vous offrons. Notre objectif principal demeure la qualité des informations que nous donnons à nos clients pour les assister dans leurs décisions les plus difficiles et les aider à agir en conséquence. C'est ainsi que nous réussissons à maintenir une confiance absolue avec nos clients.

En outre, notre cabinet s'applique un certain nombre de règles qui garantissent la qualité de nos services et notre indépendance :

- ✓ Aucun de nos clients n'a un poids tel dans notre chiffre d'affaires qu'il puisse mettre en péril notre équilibre économique.
- ✓ Nous avons mis en place une politique d'acceptation des missions qui nous sont confiées, par la réunion hebdomadaire des associés du cabinet qui examine chaque dossier. Nous nous assurons de la compatibilité des missions et veillons à ce qu'elles soient en parfaite adéquation avec notre politique déontologique et l'éthique liée à notre profession.

L'étude des dossiers par une équipe pluridisciplinaire est pour nos clients une garantie supplémentaire de la qualité de notre prestation.

Les protocoles de suivi des dossiers

Notre code de conduite passe par la tenue de réunions hebdomadaires et par la fixation de protocole concernant le suivi et la gestion des dossiers.

Ces réunions hebdomadaires rassemblent l'ensemble des membres du cabinet. Elles sont pour nous essentielles car elles permettent de confronter nos idées parfois différentes sur les dossiers qui nous sont confiés.

À travers ces réunions, notre cabinet affirme sa volonté et son engagement de :

- ✓ Travailler dans un esprit d'équipe,
- ✓ Travailler ensemble pour défendre les intérêts de nos clients,
- ✓ Veiller régulièrement au respect de notre intégrité professionnelle,
- ✓ Rester objectif sur tous nos dossiers.

Ces réunions hebdomadaires permettent de consulter spontanément toute personne utile au bon traitement du dossier qui nous est confié, et de prendre bien en compte la diversité des points de vue, même lorsqu'ils remettent en cause notre propre analyse.

C'est dans cette perspective, que notre cabinet encourage et favorise le développement professionnel de ses collaborateurs, dans le but de valoriser l'accomplissement individuel et l'acquisition permanente de compétence.

Ces protocoles ont été mis en place afin de démontrer notre engagement envers nos clients et de mériter la confiance qu'ils nous ont accordée. Dans ce but, nous nous engageons à rendre des services de qualité qui reflètent nos capacités professionnelles et soient adaptées aux questions et besoins spécifiques de nos clients.

Notre cabinet a également instauré une politique de transparence à respecter avec l'ensemble de nos clients. Ainsi, nous nous montrons toujours déterminés face aux défis à relever pour nos clients et mettons un point d'honneur à leur communiquer notre sentiment sur un dossier, même si celui-ci se révèle parfois être négatif.

Dans le cadre du suivi et de la gestion de nos dossiers nous manifestons un esprit critique dans l'exercice de nos activités, et nous écartons toute pression injustifiée des clients ou des tiers.

Notre cabinet reste toujours vigilant en matière de conflits d'intérêts, personnels ou professionnels, et prend immédiatement les mesures dictées par nos procédures internes pour résoudre ou gérer tout conflit.

Notre cabinet s'engage en permanence à respecter et protéger toutes informations confidentielles relatives à un client ou un tiers, qu'elle soit délivrée par eux-mêmes ou recueillis par d'autres voies, conformément la législation et aux normes professionnelles en vigueur.

Outils informatiques et ressources documentaires

Notre Cabinet est doté d'outils informatiques performants dans la gestion et la conservation des dossiers.

Nous disposons également d'une source documentaire particulièrement importante accessible à l'ensemble des personnes appartenant à notre cabinet grâce à une mise en réseau. Cette base de données informatique documentaire bénéficie régulièrement de mises à jour qui nous permettent de disposer des dernières informations jurisprudentielles et doctrinales dans les domaines qui nous intéressent.

Le cabinet LEXIATEAM a ainsi choisi le groupe Lexis-Nexis, qui est un leader mondial de l'information et de l'actualité juridique, économique et financière, pour équiper ses bureaux.

En effet, Lexis-Nexis réunit de nombreuses marques de référence de l'édition juridique, parmi les premières sur leurs marchés respectifs.

Le cabinet utilise également la base de données NAVIS-Francis LEFEBVRE.

Notre logiciel de classement et de gestion des dossiers PolyOffice est développé avec les outils Microsoft les plus récents. Le matériel PolyOffice permet d'assurer la gestion automatisée des dossiers juridiques. La présentation des dossiers est adaptée à la forme juridique de chacun de nos clients (collectivités, établissement public, société anonyme, société anonyme à responsabilité limitée, associations, etc...) ou à la nature de l'affaire (procédures, la saisie, vente, marchés publics, etc....).

Ce logiciel permet également une facturation et un suivi financier personnalisés de chaque dossier. Il offre la possibilité de transmettre à nos clients une fiche détaillée de la gestion du temps sur chaque dossier et le détail des opérations effectuées dans le dossier.

PolyOffice assure également pour notre cabinet une conservation informatique de tous nos dossiers ainsi que des pièces s'y attachant. En conséquence, le cabinet possède toujours à disposition un dossier « papier » ainsi qu'un dossier entièrement informatisé.

5. TARIFS

Taux horaires pratiqués par le cabinet :

Avocats Associés : 250 €HT/heure

Avocats Senior : 230 €HT/heure

Avocat junior : 180 €HT/heure

Juriste : 120 €HT/heure

Le cabinet fonctionne systématiquement sur lettre de mission avec un montant estimé du nombre d'heures et de la typologie d'intervenant.

Certaines missions, peuvent donner lieu, à la demande du client à l'application d'un forfait.